



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD92

N° Spécial

09 Mars 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS-DD92 du 09 mars 2018

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS/CD/PA N° 2018-28- 165	31.01.2018	Arrêté portant programmation 2018-2022 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L.313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles à compétence tarifaire conjointe.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté ARS/CD/PA N° 2018-28-165 du 31 janvier 2018	6
ARS/DD92 OAPS N° 2018-166	02.03.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de SURESNES Promotion septembre 2017.	17
ARS/DD92 OAPS N° 2018-167	02.03.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de SURESNES Promotion janvier 2018.	19
ARS/DD92 OAPS N° 2018-168	02.03.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de SURESNES en Cours passerelle 2017-2018.	21
ARS/DD92 OAPS N° 2018-169	02.03.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de Formation d'Aides Soignants de l'hôpital Louis Mourier de COLOMBES.	23

ARRÊTÉ ARS/CD/PA N° 2018-28-165 du 31 janvier 2018
portant programmation 2018-2022 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action
sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services
mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles à
compétence tarifaire conjointe

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 313-11, L. 313-12, L. 313-12-2 et L. 314-2 ;

VU l'arrêté n°2016-549 portant programmation 2017-2021 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles à compétence tarifaire conjointe

CONSIDERANT qu'en vertu du V de l'article 58 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens sur la période 2017-2021 est arrêtée conjointement par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

CONSIDERANT la date d'échéance des conventions tripartites pluriannuelles des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 :

Les organismes gestionnaires d'EHPAD et de Petites Unités de Vie (PUV) ont l'obligation de négocier un CPOM avec l'ARS Ile-de-France et le Conseil départemental entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2021. Le CPOM est conclu pour une durée de 5 ans. Pour chaque gestionnaire, la négociation s'effectue sur une année. Le CPOM prend effet au 1^{er} janvier de l'année qui suit l'année de la négociation.

ARTICLE 2 :

Les CPOM prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les établissements et services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ont une assise départementale.

ARTICLE 3 :

Le CPOM porte sur toutes les modalités d'accueil et d'hébergement rattachées à un EHPAD : hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour, plateforme d'accompagnement et de répit, pôle d'activités et de soins adaptés, unité d'hébergement renforcée.

ARTICLE 4 :

Les services de soins infirmiers à domicile, incluant le cas échéant une équipe spécialisée Alzheimer à domicile, à compétence tarifaire exclusive du Directeur général de l'Agence régionale de santé, et les Résidences-Autonomie, à compétence tarifaire exclusive du Président du Conseil départemental, peuvent intégrer les CPOM signés par les organismes gestionnaires d'EHPAD et/ou de PUV.

ARTICLE 5 :

La liste annexée au présent arrêté précise l'identification des établissements et services accueillant des personnes âgées concernés par un CPOM tripartite, ainsi que l'année prévisionnelle de négociation du CPOM.

ARTICLE 6 :

La programmation peut être révisée chaque année par les autorités de tarification et de contrôle.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n°2016-549 portant programmation 2017-2021 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens est annulé à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 8 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE 9 :

Le délégué départemental des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région et du Département et au bulletin officiel du Département des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 31 janvier 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Fait à Nanterre, le 31 janvier 2018

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick DEVEDJIAN

ANNEXE :

GESTIONNAIRE	STATUT	FINISS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINISS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	ANNEE DE NEGOCIATION
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	CHAMPFLEURY	EHPAD	920802162	SEVRES	2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	LES TERRASSES	EHPAD	920803467	MEUDON	2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	NADAR DE LA PAGERIE	EHPAD	920808508	RUEIL-MALMAISON	2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	SAINTE-LUCIE	EHPAD	920813011	ISSY LES MOULINEAUX	2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	MARCELLE DEVAUD	EHPAD	920005329	COLOMBES	2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	LES NEUF MUSES	EHPAD	920004439	ISSY LES MOULINEAUX	2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	RESIDENCE LANNELONGUE	EHPAD	920810942	VANVES	2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	RESIDENCE LA VALLEE	RESIDENCE-AUTONOMIE	920710811	BOURG-LA-REINE	2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	RESIDENCE LE VAL CONTENT	RESIDENCE-AUTONOMIE	920040201	FONTENAY-AUX-ROSES	2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	RESIDENCE MARIE NODIER	RESIDENCE-AUTONOMIE	920712064	FONTENAY-AUX-ROSES	2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	RESIDENCE CAMILLE CARTIER	RESIDENCE-AUTONOMIE	920711942	GENNEVILLIERS	2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	RESIDENCE DU PARC	RESIDENCE-AUTONOMIE	920813896	ISSY-LES-MOULINEAUX	2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	RESIDENCE THEOPHILE	RESIDENCE-AUTONOMIE	920807450	MONTROUGE	2018

GAUTIER						
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	RESIDENCE LA VANNE	RESIDENCE-AUTONOMIE	920810918	MONTROUGE 2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	DOMAINE DE LA COTE NOIRE	RESIDENCE-AUTONOMIE	920040466	RUEIL-MALMAISON 2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	RESIDENCE LES TARATRES	RESIDENCE-AUTONOMIE	920803673	RUEIL-MALMAISON 2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	RESIDENCE MARTIGNON	RESIDENCE-AUTONOMIE	920805298	RUEIL-MALMAISON 2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	RESIDENCE LES HEURES CLAIRES	RESIDENCE-AUTONOMIE	920711793	SAINT-CLOUD 2018
ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	RESIDENCE LES JOURS HEUREUX	RESIDENCE-AUTONOMIE	920804143	SAINT-CLOUD 2018
CH DES QUATRE VILLES	Public hospitalier	920009909	JEAN ROSTAND (CH)	EHPAD	920804077	SEVRES 2018
CH DES QUATRE VILLES	Public hospitalier	920009909	LELEGARD	EHPAD	920710746	SAINT CLOUD 2018
ETB SOCIAL COMMUNAL LARMEROUX	Public autonome	920001294	LARMEROUX	EHPAD	920710423	VANVES 2018
FONDATION LEOPOLD BELLAN	Privé à but non lucratif	750720609	RESIDENCE DE RETRAITE LEOPOLD BELLAN	EHPAD	920710712	BOIS COLOMBES 2018
ISATIS	Privé à but non lucratif	940017304	LA MAISON DES POETES	EHPAD	920022571	MALAKOFF 2018
ISATIS	Privé à but non lucratif	940017304	SAINTE MARTHE	EHPAD	920712569	BOIS COLOMBES 2018
MAISON DE RETRAITE	Public autonome	920001351	FONDATION AULAGNIER	EHPAD	920710621	ASNIERES SUR SEINE 2018

		ARGENTE				
	lucratif					
ASS FOYER EMILIE DE RODAT	Privé à but non lucratif	920001393	EMILIE DE RODAT	EHPAD	920710738	RUEIL-MALMAISON 2019
ASSOCIATION COURBEVOIE ALZHEIMER	Privé à but non lucratif	920010188	ACCUEIL DE JOUR LA BUISSONNIERE	AJ AUTONOME	920010378	COURBEVOIE 2019
ASSOCIATION MAISON SOIN ET REPOS	Privé à but non lucratif	750049322	MAISON DE SOINS ET REPOS	EHPAD	920026556	VANVES 2019
C.A.S.H. DE NANTERRE	Public hospitalier	920110020	SSIAD CHRSLD (CASH)	SSIAD	920007929	NANTERRE 2019
C.A.S.H. DE NANTERRE	Public hospitalier	920110020	CASH	EHPAD	920809803	NANTERRE 2019
CROIX ROUGE	Privé à but non lucratif	750721334	SSIAD CROIX ROUGE FRANÇAISE	SSIAD	920004298	ANTONY 2019
CROIX ROUGE	Privé à but non lucratif	750721334	STE AGNES	EHPAD	920802154	BOULOGNE BILLANCOURT 2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920000163	TIERS TEMPS SURESNES	EHPAD	920000148	SURESNES 2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920003035	AZUR	EHPAD	920003043	COLOMBES 2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920011798	LES ADRETS	EHPAD	920011848	CLICHY LA GARENNE 2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	750014839	MEDICIS	EHPAD	920017639	ASNIERES SUR SEINE 2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	750014839	ISIS	EHPAD	920814621	GARCHES 2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	750014839	MEDICIS	EHPAD	920012168	VANVES 2019

DOMUSVI	Privé à but lucratif	920014248	RABELAIS	EHPAD	920014289	ASNIERES SUR SEINE	2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920019569	RESIDENCE DU PARC	EHPAD	920019429	MEUDON	2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920029014	ALPHONSE DAUDET	EHPAD	920020559	CLAMART	2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920029014	L'EMPEREUR	EHPAD	920022399	GARCHES	2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920024866	LES MARINES	EHPAD	920024874	ASNIERES SUR SEINE	2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	740013701	LONGCHAMP	EHPAD	920026366	SAINT CLOUD	2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920026457	MEDICIS	EHPAD	920026465	SEVRES	2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920025517	LE CAP	EHPAD	920300118	BOIS COLOMBES	2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920002235	VILLA CAROLINE	EHPAD	920804887	GENNEVILLIERS	2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920027463	VILLA DES SOURCES	EHPAD	920810470	VILLE D'AVRAY	2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920025087	THEMIS JEAN ROSTAND	EHPAD	920812047	CHATENAY MALABRY	2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920807849	ESTEREL	EHPAD	920815396	COLOMBES	2019
DOMUSVI	Privé à but lucratif	920028263	SSIAD DOMUSVI	SSIAD	920015039	BOIS COLOMBES	2019
EHPAD LA MERIDIENNE	Public autonome	920001559	RESIDENCE LA MERIDIENNE	EHPAD	920711629	VILLENEUVE LA GARENNE	2019
INSTITUT LANNELONGU E	Privé à but non lucratif	920000478	ACCUEIL DE JOUR ODILON LANNELONGUE	AJ AUTONOME	920005279	VANVES	2019

INSTITUT LANNELONGUE	Privé à but non lucratif	920000478	SSIAD ODILON LANNELONGUE	SSIAD	920003076	VANVES	2019
MAPAD SANTE	Privé à but lucratif	920000106	MAISON MOLIERE	EHPAD	920803855	BOURG LA REINE	2019
MAPAD SANTE	Privé à but lucratif	920023058	UNION BELGE	EHPAD	920800828	COURBEVOIE	2019
MAPAD SANTE	Privé à but lucratif	830007258	RESIDENCE VOLTAIRE	EHPAD	920814522	PUTEAUX	2019
REPOTEL	Privé à but lucratif	910002658	REPOTEL	EHPAD	920710670	ISSY LES MOULINEAUX	2019
REPOTEL	Privé à but lucratif	920718004	REPOTEL	EHPAD	920711967	GENNEVILLIERS	2019

GESTIONNAIRE	STATUT	FINISS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINISS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	ANNEE DE NEGOCIATION
ALPHA'GESTION	Privé à but non lucratif	920001138	LA FAIENCERIE	EHPAD	920460060	SCEAUX	2020
ALPHA'GESTION	Privé à but non lucratif	920002987	FONTAINE	EHPAD	920815610	ASNIERES SUR SEINE	2020
ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE PROTESTANT	Privé à but non lucratif	920001245	MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	EHPAD	920710357	NANTERRE	2020
ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	Privé à but non lucratif	750056368	SSIAD SAINTE ANNE D'AURAY	SSIAD	920025343	CHATILLON	2020

ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	Privé à but non lucratif	750056368	SAINTE GENEVIEVE	EHPAD	920710852	NANTERRE	2020
ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	Privé à but non lucratif	750056368	STE ANNE D'AURAY	EHPAD	920711298	CHATILLON	2020
EMERA	Privé à but lucratif	920026473	LA TOURNELLE	EHPAD	920026481	LA GARENNE COLOMBES	2020
EMERA	Privé à but lucratif	920027778	LE PARC	EHPAD	920025483	CHATILLON	2020
ET.SOC.COM. MAIS.RETR.DE NEUILLY	Public autonome	920000528	ROGER TEULLE & ROGER	EHPAD	920006772	NEUILLY SUR SEINE	2020
ETB PUBLIC AUTONOME LES MARRONNIER S	Public autonome	920000866	SSIAD LEVALLOIS PERRRET	SSIAD	920003647	LEVALLOIS PERRET	2020
ETB PUBLIC AUTONOME LES MARRONNIER S	Public autonome	920000866	MAISON DE RETRAITE DES MARRONNIERS	EHPAD	920710696	LEVALLOIS PERRET	2020
FONDATION LAMBRECHTS	Privé à but non lucratif	920710647	MAISON DE RETRAITE LAMBRECHTS	EHPAD	920710399	CHATILLON	2020
FONDATION LES DIACONESSES	Privé à but non lucratif	780020715	LES CHENETS	EHPAD	920807468	COURBEVOIE	2020
FONDATION LES DIACONESSES	Privé à but non lucratif	750825986	LE CHATELET	EHPAD	920710704	MEUDON	2020

FONDATION ROGUET DE CLICHY	Public hospitalier	920710654	ROGUET	EHPAD	920809811	CLICHY LA GARENNE	2020
LNA SANTE	Privé à but lucratif	920004579	GER'HOME	EHPAD	920000155	COURBEVOIE	2020
LNA SANTE	Privé à but lucratif	780826509	LA VILLA D'EPIDAURE	EHPAD	920812062	GARCHES	2020
LNA SANTE	Privé à but lucratif	920002896	ARCADE	EHPAD	920814399	FONTENAY-AUX- ROSES	2020
OMEG'AGE GESTION	Privé à but non lucratif	920002722	LA CHARTRAINE	EHPAD	920811304	ANTONY	2020
OMEG'AGE GESTION	Privé à but non lucratif	920002722	SSIAD ESA	SSIAD	920029493	ANTONY	2020
OMEG'AGE GESTION	Privé à but non lucratif	590019568	JARDIN DE LEVALLOIS	EHPAD	920006863	LEVALLOIS PERRET	2020
SOLEMNES	Privé à but lucratif	930025515	SOLEMNES	EHPAD	920021268	COURBEVOIE	2020
VILLA BEAUSOLEIL	Privé à but lucratif	920002110	VILLA BEAU SOLEIL	EHPAD	920017308	CHAVILLE	2020
VILLA BEAUSOLEIL	Privé à but lucratif	920002110	VILLA BEAU SOLEIL	EHPAD	920803996	MONTROUGE	2020
GESTIONNAIR E	STATUT	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHI QUE	COMMUNE	ANNEE DE NEGOCIA TION
ALMAGE	Privé à but lucratif	920019759	LA BRUYERE	EHPAD	920019098	RUEIL-MALMAISON	2021
CENTRE DE GERONTOLOG IE LES ABONDANCES	Public hospitalier	920808037	LES ABONDANCES	SSIAD	920710639	BOULOGNE BILLANCOURT	2021
CENTRE DE	Public hospitalier	920808037	SSIAD DES	EHPAD	920804713	BOULOGNE	2021

GERONTOLOG IE LES ABONDANCES		ABONDANCES		BILLANCOURT			
CENTRE DE GERONTOLOG IE LES ABONDANCES	Public territorial	750810152	RESIDENCE DU ROUVRAY (ex ONAC)	EHPAD	920805025	BOULOGNE BILLANCOURT	2021
FONDATION COGNACQ- JAY	Privé à but non lucratif	750720468	FONDATION COGNACQ-JAY	EHPAD	920803699	RUEIL-MALMAISON	2021
FONDATION PARTAGE ET VIE	Privé à but non lucratif	920028560	LES VIGNES	EHPAD	920015609	NANTERRE	2021
FONDATION PARTAGE ET VIE	Privé à but non lucratif	920028560	LES 4 SAISONS	EHPAD	920022928	LE PLESSIS ROBINSON	2021
HOPITAL DEPART. STELL RUEIL	Public hospitalier	920110053	JULES PARENT (STELL)	EHPAD	920803681	RUEIL-MALMAISON	2021
LA VIE ACTIVE	Privé à but non lucratif	620110650	LA CHAMADE	EHPAD	920025202	NANTERRE	2021
MAISON DE RETRAITE DU PARC	Public autonome	920001278	RESIDENCE DU PARC	EHPAD	920710381	FONTENAY-AUX- ROSES	2021
MAISON DE RETRAITE LASSERRE	Public hospitalier	920001385	LASSERRE	EHPAD	920710688	ISSY LES MOULINEAUX	2021
ORDRE DE MALTE	Privé à but non lucratif	750810590	FERRARI	EHPAD	920710373	CLAMART	2021
S.A. RESIDENCE DE LA TOUR	Privé à but lucratif	920001930	LA TOUR D'AUVERGNE	EHPAD	920803301	COLOMBES	2021

D'AUVERGNE						
SARL BORONIS	Privé à but lucratif	920026499	VILLA BORGHESE	EHPAD	920026507	COURBEVOIE 2021
SAS HELIOS SANTE	Privé à but lucratif	130013568	HIPPOCRATE	EHPAD	920003944	CHATENAY MALABRY 2021

GESTIONNAIRE	STATUT	FINISS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINISS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	ANNEE DE NEGOCIATION
ASSOCIATION "LES RESIDENCES ST BENOIT"	Privé à but non lucratif	140002809	RESIDENCE ST BENOIT	EHPAD	920003571	BOULOGNE BILLANCOURT	2022
KORIAN	Privé à but lucratif	250015658	HAUTS DE JARDY	EHPAD	920015468	VAUCRESSON	2022
KORIAN	Privé à but lucratif	250015658	LES SARMENTS	EHPAD	920024106	SURESNES	2022
KORIAN	Privé à but lucratif	750056335	BEL AIR	EHPAD	920024957	CLAMART	2022
KORIAN	Privé à but lucratif	250019841	L'IMPERIAL	EHPAD	920028982	COLOMBES	2022
KORIAN	Privé à but lucratif	250018306	LES ACACIAS	EHPAD	920800505	COLOMBES	2022
KORIAN	Privé à but lucratif	750056335	EHPAD VILLA IMPERATRICE	EHPAD	920813797	RUEIL-MALMAISON	2022
KORIAN	Privé à but lucratif	750056335	EHPAD SAINT CHARLES	EHPAD	920804028	SCEAUX	2022
KORIAN	Privé à but lucratif	250018702	EHPAD LES TYBILLES	EHPAD	920813094	MEUDON	2022
KORIAN	Privé à but lucratif	920028305	LES MATHURINS	EHPAD	920814712	BAGNEUX	2022

	lucratif								
KORIAN	Privé à but lucratif	250018215	FLORIAN CARNOT	EHPAD	920816436	ANTONY		2022	
ORPEA	Privé à but lucratif	920030152	LE CORBUSIER	EHPAD	920020849	BOULOGNE BILLANCOURT		2022	
ORPEA	Privé à but lucratif	920030152	BORDS DE SEINE	EHPAD	920023678	NEUILLY SUR SEINE		2022	
ORPEA	Privé à but lucratif	920030152	LEONARD DE VINCI	EHPAD	920025350	COURBEVOIE		2022	
ORPEA	Privé à but lucratif	920030152	LA GARENNE	EHPAD	920029105	LA GARENNE COLOMBES		2022	
ORPEA	Privé à but lucratif	920030152	SAINTE JOSEPH	EHPAD	920800794	CLAMART		2022	
ORPEA	Privé à but lucratif	920030152	LE SEQUOIA	EHPAD	920812088	CHATENAY MALABRY		2022	
ORPEA	Privé à but lucratif	920022878	LE CLOS DES MEUNIERS	EHPAD	920006129	BAGNEUX		2022	
ORPEA	Privé à but lucratif	920022449	LA JONCHERE	EHPAD	920006889	RUEIL-MALMAISON		2022	
ORPEA	Privé à but lucratif	920002995	VILLA GARLANDE	EHPAD	920815750	BAGNEUX		2022	

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-166 du 02/03/2018
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation
d'auxiliaires de puériculture de SURESNES Promotion septembre 2017**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture de SURESNES, est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant,
Président ;**

**Le directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou son
représentant :**

Titulaire : Madame Séverine COHEN

Suppléant : Madame Marie-Claude HAIK

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :

Titulaire : Madame Marie-Claude HAIK

Suppléant : Madame Séverine COHEN

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses
pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Josiane MOULENQ

Suppléant : Madame Marie-Ange GOSSET

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :

Titulaire : Madame Brigitte DOIDY

Suppléant : Madame Isabelle RAULT

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :

Titulaire : Monsieur BOUCHER Patrice

Suppléant : Madame Laetitia BAYOT

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Julie ROUSSEL

Suppléant : Madame Trephy COPPRY

Titulaire : Madame Fiona DE SANTI

Suppléant : Madame Katya LEBLOND

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture de l'IFAP de SURESNES est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la déléguée Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 2 mars 2018

la Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-167 du 02 /03/2018
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation
d'auxiliaires de puériculture de SURESNES Promotion janvier 2018**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture de SURESNES, est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président ;

Le directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou son représentant :

Titulaire : Madame Séverine COHEN

Suppléant : Madame Marie-Claude HAIK

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :

Titulaire : Madame Marie-Claude HAIK

Suppléant : Madame Séverine COHEN

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Josiane MOULENQ

Suppléant : Madame Marie-Ange GOSSET

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :

Titulaire : Madame Brigitte DOIDY

Suppléant : Madame Isabelle RAULT

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :

Titulaire : Monsieur Patrice BOUCHE

Suppléant : Madame Laetitia BAYOT

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;

Les deux représentants des élèves élus chaque année par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Domitille ROCHOUX

Suppléant : Madame Laura NACCACHE

Titulaire : Madame Marine MOTTON

Suppléant : Madame Sekina BENSTAALI

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de Puériculture de l'IFAP de SURESNES est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la déléguée Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 02/03/2018

La Déléguée Départementale
des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale
de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI



Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-168 du 02/03/2018
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation
d'auxiliaires de puériculture de SURESNES en Coursus passerelle 2017-2018

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture de SURESNES, est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant,
Président ;

Le directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou son
représentant :

Titulaire : Madame Séverine COHEN
Suppléant : Madame Marie-Claude HAIK

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :

Titulaire : Madame Marie-Claude HAIK
Suppléant : Madame Séverine COHEN

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses
pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Josiane MOULENQ
Suppléant : Madame Denise PROSPER



Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :

Titulaire : Madame Brigitte DOIDY

Suppléant : Madame Isabelle RAULT

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :

Titulaire : Monsieur Patrice BOUCHER

Suppléant : Madame Laetitia BAYOT

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;

Le représentant des élèves élu chaque année par ses pairs ou ses suppléants :

Titulaire Madame Audrey MASSU

Suppléant : Madame Marine CAPDEVIOLE

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de l'IFAP de SURESNES est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la déléguée Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 2 mars 2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de Santé-Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-169 du 02/03/2018
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-
Soignants de l'hôpital Louis Mourier de COLOMBES**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2014/193 du 6 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Louis Mourier est arrêtée comme suit :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;

Le Directeur de l'institut :

Titulaire : Madame Laurence GERIN

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Madame Roselyne VASSEUR

Suppléant : Madame Catherine DAVID

L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Najah DJOUAMA

Suppléant : Madame Véronique LE BECHEC

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Madame Farida ROUX
Suppléant : Madame Emmanuelle PONDY

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;

Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Monsieur Julien Hervé NGWENE EBWELLE
Suppléant : Madame Rizlène BOUDERRAOUI

Titulaire : Madame Fabienne DONNEUX
Suppléant : Madame Cassandre PRIAM

Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :

Titulaire : Monsieur Ludovic TRIPAULT
Suppléant : Madame Nathalie AMMAR-KHODJA

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Louis Mourier de COLOMBES est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et Madame la déléguée territoriale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 02/03/2018

la Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>